

MERCREDI 23 NOVEMBRE

Recycl' Ciné

CINÉMA LE RIALTO - LA HAYE

Dans le cadre de sa politique climat énergie, le conseil départemental de la Manche, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haye-du-Puits et l'association Tri-Tout-Solidaire du Pays de Coutances, organise un « Recycl' Ciné ».

Pour chaque petit appareil électrique ou électronique apporté, une place est offerte pour assister à la séance de cinéma du dessin animé **Les Trolls**, projeté le **mercredi 23 novembre à 15 h** au cinéma **LE RIALTO** à La Haye.

Les dons se feront à partir de 14h dans le cinéma auprès du stand de la Communauté de Communes de la Haye-du-Puits.

1 déchet électrique ou électronique apporté

=

1 place de cinéma offerte

Les Trolls

de Mike Mitchell, Walt Dohrn et Anand Tucker / DreamWorks Animation

Sortie le 19 octobre 2016

Connus pour leur crête de cheveux fluos et magiques, les Trolls sont des créatures délirantes et joyeuses et surtout les rois de la pop. Mais leur monde d'arcs-en-ciel et de cupcakes est changé à jamais lorsque leur leader Poppy, accompagnée de Branche et tous ses amis, doit se lancer dans une mission de sauvetage qui l'entraînera loin de ce petit paradis.



Plus d'infos sur
planete.manche.fr

PLANÈTE
MANCHE
Énergie & changement climatique





ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de sa politique climat énergie, le Département de la Manche, en partenariat avec la Communauté de Communes de La Haye du Puits organise un « Recycl' ciné » au cinéma LE RIALTO de La Haye dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

L'opération « Recycl' Ciné » aura lieu le mercredi 23 novembre 2016 de 14h à 17h dans les locaux du cinéma LE RIALTO de La Haye.

ARTICLE 2 : PRINCIPE DE L'OPÉRATION

Chaque personne déposant un petit ou grand appareil électrique ou électronique, tel que définis à l'article 6, se verra remettre gratuitement une place de cinéma pour visionner le film « Les Trolls » de Mike Mitchell, Walt Dohrn et Anand Tucker à la séance du mercredi 23 novembre à 15h au cinéma Le Rialto.

Une seule place de cinéma sera donnée par appareil électrique ou électronique, dans la limite des places disponibles. Les places ne sont ni échangeables, ni remboursables.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans la Manche. Les personnes physiques mineures doivent être accompagnées d'un adulte majeur. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 4 : MODIFICATION ET ANNULLATION

Le Département de la Manche se réserve le droit d'annuler ou de modifier le « Recycl' ciné » à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 5 : RÉGLEMENT DU JEU.

Le règlement est consultable sur planete.manche.fr

ARTICLE 6 : DEEE - DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ACCEPTÉS

Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique, c'est-à-dire un équipement ou une partie d'équipement électrique et électronique arrivé en fin de vie ou ayant perdu son usage initial.

Sont définis par l'article R543-172 du code de l'environnement comme étant des EEE, les appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique.

Lors du « Recycl' ciné », seuls les petits appareils électriques et électroniques seront acceptés. Exemples de DEEE (liste non exhaustive) : petits appareils ménagers, équipements informatiques et de télécommunication, outils électriques ou électroniques, jouets, équipements de loisirs et de sport, matériels d'éclairage...

